

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-MARNE

9, rue Decrès
52000 CHAUMONT

REHABILITATION DE LA CHAMBRE DE METIERS DE LA HAUTE- MARNE

Réhabilitation, embellissement et
mise aux normes accessibilité et sécurité



Règlement Particulier d'Appel d'Offres : R.P.A.O.

DCE

DATE :

MODIFICATIONS :

INDICE :

1.0.00 OBJET DU PRESENT DOSSIER

LE PRESENT MARCHE D'APPEL D'OFFRES EN PROCEDURE ADAPTEE concerne LA REHABILITATION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF. Réhabilitation, embellissement et Mise aux Normes Accessibilité et Sécurité de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne.

Les entreprises devront, avant de remettre leur offre, se rendre sur place pour vérifier, étudier, apprécier la teneur et l'ampleur des travaux à envisager, ainsi que toutes les sujétions techniques afférentes.

Elles devront prévoir dans leur offre de prix, l'ensemble des prestations nécessaires à une parfaite finition des ouvrages.

Elles prendront la zone projet et l'environnement proche dans l'état où ils se trouvent.

Date probable du début des travaux : **Février 2012**
Durée des travaux : **HUIT (8) mois**

2.0.00 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1.00 DEFINITION DU MODE DE CONSULTATION

Consultation des entreprises selon la technique de l'appel d'offres public passé en **procédure adaptée**.

2.2.00 CONDITION DE RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les entreprises qui souhaitent retirer le dossier d'Appel d'Offres devront s'acquitter d'un chèque caution d'une valeur de 60 €uros TTC (50,17 €HT). Ce chèque sera restitué si l'entreprise transmet, dans les délais, une offre conforme au marché proposé. Les frais d'envoi sont à la charge des entreprises.

Les dossiers de consultation sont à retirer auprès de ;

REPROGRAPH
19, Boulevard THIERS
52000 CHAUMONT
tel 03-25-31-67-67
fax 03-25-31-29-59

2.3.00 DECOMPOSITION DES LOTS

Les prestations sont décomposées en 19 (NEUF) lots :

Lot 01 : COUVERTURE
Lot 02 : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES
Lot 03 : GROS OEUVRE
Lot 04 : PLATRERIE – ISOLATION
Lot 05 : ELECTRICITE
Lot 06 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE
Lot 07 : REVETEMENT DE SOL
Lot 08 : CARRELAGE – FAIENCE
Lot 09 : PEINTURE –DECORATION

Les entreprises feront une proposition de prix pour chaque lot qu'elles souhaitent se voir attribuer.

2.4.00 MAITRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Agence Architecte TAPIERO

15 Bd Gambetta 52000 CHAUMONT

Tél. : 03 25 32 55 75 Fax : 03-25-32-53-70

2.5.00 MAITRE D'OUVRAGE

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-MARNE

Monsieur le Président

9, rue Decrés

52000 CHAUMONT

Tél. : 03 25 32-19-77 Fax : 03-25-32-89-50

2.6.00 CONTRÔLE TECHNIQUE

Sans Objet

2.7.00 COORDONNATEUR SPS

ACE BTP

Rue Lavoisier

52800 NOGENT

2.8.00 COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P.

Le dossier de consultation comporte une solution de base sur laquelle les entreprises sont obligées de répondre.

Les entreprises n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières, sauf dans le cas express où la prestation demandée est incompatible avec l'usage auquel il est destiné.

2.9.00 VARIANTE

Les entreprises devront répondre impérativement sur les bases imposées au C.C.T.P., cette particularité a pour but de vérifier comparativement les offres de prix.

Toutefois, les entreprises ont la faculté de proposer à leur convenance toutes les variantes de leur choix, à la seule condition que ces variantes soient très distinctes et placées hors devis et présentant toutes les plus values ou moins values par rapport à l'offre de base.

Le choix éventuel des variantes sera déterminé par le Maître d'ouvrage et l'architecte.

2.10.00 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de remise des offres.

2.11.00 TRAVAUX INTERESSANT LA DEFENSE

Sans objet.

2.12.00 PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PROJETS

Sans objet.

2.13.00 PASSATION EVENTUELLE D'UN MARCHÉ DE RECONDUCTION

Sans objet.

2.14.00 GARANTIE PARTICULIERE POUR MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU

Si l'entrepreneur propose dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières la clause suivante :

L'entrepreneur garantit le Maître d'Ouvrage contre la mauvaise tenue dans le temps du (des) matériau (x) et de la (des) fourniture (s), ci-après mise (s) en œuvre sur la proposition.

_____ pendant le délai de _____ ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants.

Cette garantie engage l'entrepreneur dans le cas où, pendant le délai de tenue du (des) matériau (x) et fourniture (s) ne serait pas satisfaisante le (les) remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage par le (s) matériau (x) et fourniture (s) suivante (s).

2.15.00 MESURES PARTICULIERES CONCERNANT L'HYGIENE et la SECURITE

Se reporter au P.G.C.S.P.S. établi par le Coordonnateur SPS désigné dans cette affaire (sous réserve) et joint au dossier, cette pièce étant réputée contractuelle.

3.0.00 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les entreprises devront présenter leur offre sous pli postal avec AR ou déposée contre récépissé à :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-MARNE

Monsieur le Président

9, rue Decrés – 52000 CHAUMONT

La date limite de dépôt des offres est fixée au :
Mercredi 23 novembre 2011 à 17 heures dernier délai

Pli contenant :

- a) Les renseignements suivants, permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - déclaration concernant le chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices ;
 - déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement ;
 - présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des trois dernières années ; déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'ouvrage ;
 - certificats de qualifications professionnelles (la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate).

- b) Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
 - qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
 - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les instructions visées aux articles L. 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L. 125-3 du Code du Travail ;
 - qu'il n'est pas en redressement judiciaire (si le candidat est en redressement judiciaire, il fournira la copie du ou des jugements prononcés à cet effet) ;

- c) En cas de groupement, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à l'engager, y compris, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour présenter le groupement au stade de la passation du marché.

- d)-Références professionnelles et/ou qualifications de l'entreprise.
 - Toutes justifications pour expliciter l'offre.
 - Proposition de délai d'intervention
 - Acte d'engagement.

4.0.00 DIVERS

4.1.00 JUGEMENT DES OFFRES

L'ouverture des plis contenant les offres et leur jugement sont faits par :

- **Le Maître d'ouvrage : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne – Monsieur le Président et PAO**
- **Agence Architecte TAPIERO 15 boulevard Gambetta 52000 CHAUMONT**

4.2.00 CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Les critères retenus pour le jugement des offres seront, par ordre d'importance décroissante :

- Prix des prestations 50 %
- Valeur technique 40 %
- Délai d'intervention 10%.

4.3.00 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

- **Agence Architecte TAPIERO 15 Bd Gambetta – 52000 CHAUMONT
Tél. : 03-25-32-55-75 Fax : 03-25-32-53-70**